

PERMIS A UN EURO

Elle avait souscrit un contrat pour un permis à un euro auprès de son auto-école. Pour diverses raisons cet établissement ferme ses portes avant qu'elle ait pu passer son permis. Elle est en Droit de réclamer le remboursement de certains frais.

Pour pouvoir proposer le permis à un euro l'auto-école a dû souscrire une garantie financière auprès d'une société d'assurance. Cette garantie financière intervient en cas de défaillance et couvre les prestations prévues au contrat mais non fournies.

Son contrat détaille le prix de chaque prestation; frais de dossier, forfait formation théorique, formation pratique avec le nombre d'heures de conduite et le prix unitaire, présentation à l'examen théorique, présentation à l'examen pratique, etc.

Les coordonnées de l'organisme garant se trouvent sur la dernière page du contrat. C'est à lui qu'elle a fait la demande de garantie financière. Mais un conseiller juridique lui avait recommandé de déposer une plainte contre la gérante de l'auto-école. Fort heureusement AMECOVI l'a orienté sur la bonne piste.

Après deux demandes sous plis recommandés sans réponse, un troisième courrier particulièrement convainquant réveille l'assureur. Il lui demande de produire une copie du contrat et le détail des prestations qui lui ont été fournies afin de les déduire. AMECOVI rappelle sans ménagement l'obligation d'intervenir en dédommagement des prestations qui n'ont pas été fournies.

Le contrat prévoyait;

NATURE DES PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES OU UNITES	PRIX EN EURO
Evaluation de départ	1	35
Frais de dossier	1	22
Livret d'apprentissage	1	2,5
Fournitures pédagogique	1	23
THEORIE		
forfait de formation	1	150
Présentation à l'examen	1	50
PRATIQUE		
900h de conduite individuelles	24	847,5
Présentation à l'examen	1	70
TOTAL		1 200,00 €

L'auto-école avait fermé juste avant qu'elle ait été présentée à l'examen théorique. La garantie financière devait donc lui rembourser le montant total du forfait moins les frais de formations qui lui ont été dispensés soit:

Frais de formation dispensés; $35€+22€+2,50€+23€+150€=232,50€$

Montant à rembourser: $1200€-232,5=967,50€$

Après avoir feint de ne pas avoir communication des pièces dès le premier courrier et devant le risque de poursuite accompagnée de la publicité afférente, l'assureur s'est enfin conformé à ses obligations en remboursant la somme due de 967,50€

Si l'élève de cette auto-école avait suivi les recommandations du conseiller juridique, elle se serait trompé d'interlocuteur et risquait, outre de ne pas être remboursée, la condamnation au titre de la procédure abusive puisque l'auto-école avait bien une garantie financière et la condamnation au titre

de l'article 700 du Code de Procédure Civile pour les frais engagés dans l'instance.
Il faut absolument défendre ses droits. Il faut le faire auprès des bons interlocuteurs.

En cas de difficulté devant un problème similaire vous pouvez compter sur l'efficacité sans complaisance de l'association AMECOVI qui sait contraindre ces « fuyitifs du devoir » au respect du Droit.

TARIFS DES PRESTATIONS

A échéance de la consommation des prestations évaluées ou en cas d'échec de l'élève à l'examen du permis de conduire entraînant la consommation de prestations complémentaires non prévues au contrat celle-ci seront facturées au tarif en vigueur dans l'école de conduite et payable d'avance ou selon les modalités à définir avec le responsable de l'établissement. Les prestations de formation prévues par le présent contrat seront effectuées selon la tarification suivante :

NATURE DES PRESTATIONS	FORMATION TRADITIONNELLE			FORFAIT - STAGE	
	*Tarif : horaire <input checked="" type="checkbox"/> unitaire <input checked="" type="checkbox"/>	Nombre d'heures ou d'unités	PRIX en €	Nombre d'heures ou d'unités	PRIX en €
Evaluation de départ		1	35,00		
Frais de dossier		1	22,00		
Livret d'apprentissage		1	2,50		
Fournitures pédagogiques		1	23,00		
Autres :					
THEORIE					
Cours individuels					
Cours collectifs					
Examens blancs (tests)					
Forfait de formation <i>1010ble 8 mois</i>		1	150,00		
Présentation à l'examen		1	50,00		
PRATIQUE					
Leçons de conduite individuelles		24	847,50		
Leçons de conduite collectives					
Leçons sur simulateur					
Présentation à l'examen		1	70,00		
Prix total TTC			1200,00		

*Si l'unité n'est pas 1 heure, en préciser la durée

N.B. : Les prestations supplémentaires sont facturées au tarif en vigueur

MODALITES DE PAIEMENT - GARANTIE FINANCIERE

Le paiement : Il pourra s'effectuer selon l'une des deux options suivantes :

- 1 - une partie au comptant en un seul versement + un solde couvert par le prêt " permis à un euro par jour "
- (le montant emprunté dans le cadre du " permis à un euro par jour " ne peut être inférieur à 600 €).
- 2 - la totalité par le prêt " permis à un euro par jour "

La garantie financière : En cas de défaillance de l'établissement, celui-ci a souscrit à un dispositif de garantie financière. Ce remboursement s'effectue directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.


L'école de conduite déclare avoir souscrit une garantie financière auprès de AGF
 demeurant à 87, rue Richelieu
 CP 75002 Ville PARIS sous le numéro suivant : 38 30 6 8 58
 Valable du 16/07/2008 au 17/07/2009

COORDONNEES BANCAIRES ou POSTALES DE L'ECOLE DE CONDUITE Organisme bancaire : CA Brie et Picardie
 Coordonnées bancaires : 18706 0000 0013271121

Contrat établi en application de la convention " permis à un euro par jour " signé le 15/07/2008
 avec M. ROBERT HANESSE (représentant de l'état) et en cours de validité.

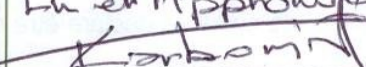
Le bénéficiaire ou à défaut son représentant légal (si il est mineur) atteste n'avoir jamais obtenu de prêt " permis à un euro par jour " ni detenu le permis de conduire de la catégorie B.

Fait à PROJUS le 15/07/2008
 en exemplaires. (deux remis au candidat, un autre restant à l'établissement)

Signature du candidat précédée de la mention "lu et approuvé"
lu et approuvé


ou

Signature du représentant légal précédée de la mention "lu et approuvé"

Pour l'établissement le représentant légal, "lu et approuvé"
lu et approuvé


Exemple: